REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL De la Commune de PLUSQUELLEC

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 022-212202436-20260121-08_2026-DE

Séance du 21 Janvier 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-et-un janvier, à, vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Jacques LE CREFF, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	14
Présents	9
Votants	9

Date de la convocation : 15/01/2026
Date d'affichage : 15/01/2026

Étaient présents : LE CREFF Jacques, JEGOU Christelle, DOHOLLOU Émile, LE DÛ Sylvie, LE MAOUT Christophe, GUILLERM Yves, COUZINET Pascal, LE MADEC Stéphane, LOZAC'H Christophe (arrivée à 21h05), LAGATTU Valérie ;

Membres excusés : PRIGENT Bastien, WRIGHT Élaine, NOHAÏC Thierry, ROLLAND Jean-François ;

Membres non excusés : /

Procuration : /

Madame Christelle JEGOU a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n° 08/2026 : Décision modificative n°7 – Budget commune – Annule et remplace la délibération 76/2025 en raison d'une erreur sur le fond

Monsieur Le Maire informe qu'en raison d'une erreur matérielle portant sur le fond de la délibération n°76/2025, il y a lieu de l'annuler et de la remplacer.

La modification porte sur le remplacement suivant :
- **D-2111/OPFI : Terrains** à remplacer par **D-2111/113 : Terrains**

Monsieur le Maire proposer ainsi d'adopter la délibération suivante :

Désignation	Dépenses	
INVESTISSEMENT	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-2111/113 : Terrains		1000,00 €
D-2182 /Op 57 : Matériel de transport	1000,00 €	
TOTAL	1000,00 €	1000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :
-**VALIDER** la décision modificative n° 7 du budget commune et d'annuler la délibération 76/2025 ;
-**AUTORISER** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches relatives à cette décision.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Jacques LE CREFF

MAIRIE DE PLUSQUELLEC (Côtes-d'Armor)

La secrétaire de séance,
Christelle JÉGOU